



Règlements nationaux UGSEL

TRI-SPORTS-COLLECTIFS BENJAMINS

Règles générales

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise un tournoi national de Tri – sports collectifs pour les benjamines et benjamins licenciés conformément aux Règlements Généraux.

* Formule benjamines : basket-ball, volley-ball et handball

* Formule benjamins : handball, volley-ball et football.

Un challenge Michel GADE sera attribué à l'équipe qui aura le mieux mis en évidence les "valeurs humaines" ; il sera remis en jeu chaque année.

Le 5^{ème} recevra une médaille au même titre que le 3^{ème}.

Article 2 : Objectifs

Cette compétition est organisée pour permettre aux benjamines et benjamins la pratique de plusieurs sports collectifs.

Dans cette formule, les objectifs poursuivis sont :

- d'éviter l'élitisme et la spécialisation précoce
- de faire découvrir aux jeunes des sports collectifs différents en liaison avec le travail effectué pendant les heures d'E.P.S.
- de créer un bon esprit d'équipe, avec une participation des dix joueurs aux trois sports.
- de mettre en valeur les notions de fair-play, de respect des adversaires et de l'arbitre.

Article 3 : Qualifications

Une équipe par catégorie, désignée par chaque Super-Région à l'issue de ses propres compétitions, est invitée à participer au tournoi. En cas de désistement, la Commission Technique Nationale peut compléter la liste en invitant des équipes choisies selon un ordre de priorité : cf. tournois nationaux art. 2a, b, c, d, e.

En TS, la place de 1^{er} repêchable est attribuée à l'équipe de l'établissement du département de la région ou de la super région organisatrice du championnat national. L'établissement choisit, à l'issue des finales SR, s'il repêche son équipe masculine ou féminine. L'ordre des autres repêchages n'est pas modifié.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Nombre d'équipes qualifiées : 8.

Un tirage au sort répartit les 8 équipes sous forme de 2 poules qui déterminent la suite des rencontres pour l'ensemble du tournoi.

- 2 équipes qualifiées d'une même super région ne peuvent être dans le même tableau.
- Si 3 équipes d'une même super région sont qualifiées, le champion super régional et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.
- Si 2 super régions comptent 2 équipes qualifiées, les équipes championnes des super régions ne peuvent être dans la même poule.
- 1^{ère} journée - ¼ de finales à l'intérieur de chaque poule.
- 2^{ème} journée - ½ finales
 - les équipes perdantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
 - les équipes gagnantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
- Lors des deux premières journées, les rencontres benjamines ont lieu le matin, les rencontres des benjamins ont lieu l'après-midi.
- 3^{ème} journée
 - matin : classement 5^{ème} et 6^{ème} places, 7^{ème} et 8^{ème} places.
 - après-midi : finales 1-2 et 3-4

Article 5 : Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres est celui mentionné à l'article 1. Cet ordre peut-être modifié pour des raisons d'organisation, après accord de la C.T.N.

Seules les intempéries (terrains impraticables), peuvent amener l'organisation, après accord de la C.T.N., à faire jouer le football à 5 en salle.

Article 6 : Décompte des points

Le décompte des points est le suivant :

- victoire : 3 points
- match nul : 2 points
- défaite 1 point.

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des trois rencontres.

Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder dès la fin du match aux tirs aux buts, aux jets de 7 mètres, aux lancers francs, aux services. Cette épreuve peut avoir éventuellement une influence sur le résultat final (cf. art. 18). En cas d'égalité de points, l'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus d'épreuves de tirs aux buts, de jets de 7 mètres, de lancers francs ou de services.

Article 7 : Nombre de joueurs

- a) Lors du tournoi national une équipe se compose obligatoirement de 10 joueurs, tous inscrits sur la feuille de match.
- b) Sur blessure d'un joueur : si choix de composition d'équipe est 8 ou 9 , c'est le 10^e qui remplace (ou qui continue le contrat), si le choix de composition d'équipe est de 10 joueurs , il sera remplacé par un joueur du banc de touche .
- c) En cas de participation inférieure à huit joueurs, le match est perdu par pénalité.

Article 8 : Participation

8.1 Pour chaque rencontre une équipe peut se composer de 8 voire 9 ou 10 joueurs au choix du coach, tous inscrits sur la feuille de match. Ils participent obligatoirement aux trois sports, en étant dans la composition de l'équipe au début de l'une des 2 mi-temps ou un des 2 sets au minimum en volleyball.

8.2 Chaque équipe qualifiée pour la phase finale du Trisport benjamin(e) doit présenter un(e) jeune arbitre. Cet(te) arbitre dont la compétence devra être certifiée (stage national UGSEL ou diplôme fédéral), appartiendra à l'AS, le département ou la région de l'équipe qualifiée. **Une équipe qui se présenterait au championnat national sans arbitre ne pourra pas y participer.**

Article 9 : Couleur de maillots

Chaque équipe se présentera avec deux jeux de maillots de couleur différente numérotés conformément aux Règlements Généraux (art. 33).

Article 10 : Commission disciplinaire et règlementaire

Une commission disciplinaire et règlementaire est mise en place dans chaque phase finale de Tri sport. Elle comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.

Règles particulières

Article 11 : Basket-ball

11.1 Durée : 3 fois 8', temps de jeu non décompté.

11.2 Nombre de joueurs : 5

11.3 Matériel : ballon n°5, grand terrain et grands panneaux.

11.4 Sanctions : un joueur est sorti pour 4 fautes et n'est pas remplacé par un autre joueur pendant le 1/3 temps concerné.

11.5 Règlement : application de la règle des 24", 8", faute technique et sortie du joueur à quatre fautes. La défense individuelle est obligatoire. Suppression de la règle des fautes d'équipes (pas de lancers francs).

11.6 Egalité : épreuve des lancers francs (cf. art. 19).

Article 12 : Football à 7 extérieur

12.1 Durée : 3x10'

12.2 Nombre de joueurs : 7 dont 1 gardien de but.

12.3 Matériel : terrain réduit football à 7, buts réglementaires benjamins, surface de but règlementaire FFF

- Buts : 6m x 2,10m, tolérance hauteur : 2m.
- Point de penalty à 9 m
- Le hors-jeu est jugé à la ligne médiane.
- Taille des ballons : taille 4

12.4 Sanctions : en cas de faute grave, exclusion temporaire jusqu'à le fin du 1/3 temps, ou expulsion jusqu'à la fin de la rencontre.

12.5 Règlement du football à 7 :

- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée : 6 mètres.
- Coup de pied de pénalité : à 13 mètres sans possibilité de mur pour l'équipe adverse.
- Coup de pied de but (renvoi du gardien) : 9 mètres maximum devant le but.
- Tous les coups francs sont directs.
- Toute faute grave commise en dehors de sa propre surface de réparation peut être sanctionnée d'un coup de pied de pénalité.
- Le penalty : à 9 mètres.

12.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf. art.19).

Article 13 : Football à 5 en salle ou extérieur

13.1 Durée : 3 x 10'

13.2 Nombre de joueurs : 5 dont 1 gardien de but.

13.3 Matériel : terrain de handball en salle ou extérieur.

But de handball : 3m x 2m

Ballon spécifique football en salle, taille 4

13.4 Sanctions : idem football à 7 (cf. art. 11.4)

13.5 Règlement football à 5

- Pas de hors-jeu.
- Toutes les remises en jeu sont effectuées au pied, ballon sur la ligne de touche, adversaire à 5m.
- Les coups francs sont directs.
- Le gardien de but peut jouer le ballon à la main dans la zone de 6m.
- La remise en jeu après une sortie de but se fait exclusivement à la main, le ballon doit sortir de la zone des 6m
- Le penalty : tir à 6 m face au gardien, prise d'élan à l'intérieur des 9 m.
- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée et remise en jeu : 5 mètres.
- Si le ballon touche le plafond, remise en jeu par une touche au point le plus proche de l'impact.

13.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf.art.19 et 13.5).

Article 14 : Handball

14.1 Durée 3x8'

14.2 Nombre de joueurs : 6

14.3 Matériel : ballon taille 0 en benjamine, taille 1 en benjamin – terrain de handball en salle.

14.4 Sanctions : exclusions de 1 minute.

14.5 Règlement : application du règlement officiel. Après un but, l'engagement se fait depuis la zone au point des 4 m.

14.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des jets de 7 m (cf. art.19).

Article 15 : Volley-ball

15.1 Durée :

- 3 sets de 20 points.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.
- Un set se gagne en 20 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart.

15.2 Nombre de joueurs : par équipe, deux collectifs de 5 joueurs chacun, 4 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.

15.3 Matériel : 2 terrains de 7m x 14m.

- Hauteur du filet : 2m
- Ligne des 3m, parallèle au filet délimitant une zone interdisant au joueur arrière, le serveur, l'attaque au dessus du filet.
- Panneau d'affichage sur chaque terrain, pour le décompte des points. Si possible, panneau central d'affichage pour le cumul des points des deux terrains.

15.4 Règles particulières

- Service : 5 services consécutifs maximum pour le même joueur, puis l'équipe effectue une rotation si elle conserve le bénéfice du service.
- croiser les collectifs au 2^{ème} set et reprise de l'opposition initiale au 3^{ème} set.

15.5 En cas d'égalité de points, l'équipe qui a gagné le plus de sets est déclarée vainqueur. Si l'égalité subsiste, formation d'un collectif de 4 joueurs, pour disputer un set de 10 points.

Règles communes

Article 16 : Remplacement

Il n'y a pas de remplacement de joueur pendant un tiers-temps ou un set sauf sur blessure. Le joueur remplacé ne revient plus en jeu même dans les sports suivants, pour le tour considéré.

Article 17 : Temps mort

Dans tous les sports, aucun temps mort pendant les deux premiers tiers temps ou sets. Possibilité d'un temps mort d'une minute dans tous les sports, par équipe, pendant le dernier tiers temps ou set sur tout arrêt de jeu.

Article 18 : Changement de côté

Entre chaque tiers temps ou set, les équipes changent de côté sans faire de pause.

Article 19 : Cas d'égalité

En cas d'égalité, les équipes se départagent par une série de 5 lancers francs, 5 jets de 7 mètres, 5 tirs au but, 1 set de 3 points, selon le sport.

Déroulement de l'épreuve (sauf en volley-ball, voir article 15.5 ci-dessus) : 5 joueurs différents présents ou non sur le terrain au coup de sifflet final doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer ou 1 service. En cas d'égalité après les séries de 5, la victoire est acquise dès qu'une équipe prend l'avantage sachant que les 10 joueurs doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer ou 1 service avant qu'un même joueur ne puisse exécuter une deuxième tentative.

Article 20 : expulsion définitive

Un joueur expulsé ne doit plus participer pour la suite de la rencontre. Ainsi, un joueur expulsé définitivement n'est pas remplacé pendant le sport considéré, et son équipe termine le match avec un joueur en moins. Cependant, son équipe rejoue normalement avec un nombre de joueurs maximum sur le terrain pour le ou les sports suivants de la rencontre.

Dans le cas de plusieurs exclusions temporaires ou avertissements du même joueur, ou dans le cas d'une expulsion définitive, la commission disciplinaire et réglementaire décidera des suites à donner.